

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Décembre 1872.

## Bulletin politique.

4 décembre.

L'Assemblée a discuté et voté, dans la séance d'hier, le budget du ministère de la guerre et celui du ministère des travaux publics.

Aujourd'hui sera présenté et discuté le budget du ministère de l'agriculture et du commerce. Si la discussion est aussi rapide et sommaire que la veille, l'Assemblée abordera, dans la même séance, le budget du ministère de la justice.

La loi relative aux pensions à accorder aux militaires blessés et amputés, délibérée le 27 novembre dernier, et dont nous avons, à plusieurs reprises, constaté l'urgence, vient d'être promulguée.

Le *Journal officiel* publie cette loi en même temps que la résolution relative aux attributions des pouvoirs publics et aux conditions de la responsabilité ministérielle, adoptée, à une majorité de quelques voix, par l'Assemblée nationale, dans la mémorable séance du 29 novembre dernier.

Il promulgue aussi les lois relatives à l'emploi des taxes spéciales imposées pour l'organisation des gardes nationales mobilisées et aux pensions à accorder aux militaires blessés et amputés.

M. Grévy a déclaré qu'il porterait la parole lors de la discussion générale des réformes constitutionnelles.

Les délégués de la gauche donnent à leurs candidats le mandat impératif de refuser de garder le secret sur les délibérations de la commission des trente membres. La droite, sans employer la forme du mandat impératif, est dans les mêmes intentions. Il faut que le public soit bien au courant des discussions, et qu'il puisse par la voie de la presse donner son avis.

Rien de nouveau quant aux changements ministériels ; les bruits qui circulent à ce sujet sont prématurés.

La commission internationale pour le règlement des tarifs de la nouvelle convention anglo-française s'est réunie hier pour la première fois à Paris, au ministère du commerce, sous la présidence de MM. Ozenne, plénipotentiaire français, et Kennedy, plénipotentiaire anglais, assistés d'un négociateur belge.

On a entendu contradictoirement MM. Cordier, député de la Normandie, Claude, député des Vosges, Leurent, député du Nord, et trois membres de la chambre de commerce de Manchester. Les Anglais trouvent les tarifs trop élevés, et les Français les trouvent trop faibles.

## Chronique générale.

On a commencé à distribuer aux députés le premier volume de l'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale.

Ce volume grand in-4°, qui renferme 687 pages, comprend seulement la première partie des dépositions des témoins entendus par la commission.

Les dépositions reproduites sont au nombre de trente-deux ; ce sont celles qui ont été faites par MM. le Président de la République, le maréchal Mac-Mahon, le maréchal Leboeuf, Benedetti, le duc de Gramont, le marquis de Talhouët, l'amiral Rigault de Genouilly, le baron Jérôme David, le général Palikao, Jules Brame, Clément Duvernois, Ernest Dréolle, Rouher, Piétri, Léon Chevreau, le général Trochu, Jules Favre, Jules Ferry, Garnier-Pagès, Emmanuel Arago, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Jules Simon, Magnin, Dorian, Etienne Arago, Léon Gambetta, Crémieux, Glais-Bizoin, le général Le Flô, l'amiral Fourichon et le comte de Kératry.

ses faveurs, ose attrister cette Mère puissante et généreuse, par des résolutions indignes d'un homme de cœur et d'un vrai Polonais.

— Mais, mon père, que voulez-vous donc que je fasse ? murmura Chusco.

— Votre devoir, mon fils, votre devoir avant tout.

— Mais ce devoir, quel est-il donc ? interrompit César.

— Il est écrit dans l'Évangile, mon fils : Rendre le bien pour le mal.

— Et avec cette maxime, nous serons toujours les victimes.

— Mieux vaut être martyr que bourreau, répliqua le prêtre.

L'influence que l'abbé Rascomsky devait à sa vertu était telle que les deux ardents patriotes se sentirent vaincus par lui.

— Qu'il soit donc fait ainsi que vous le désirez, fit humblement Chusco.

— Ce que je désire, mon fils, c'est que vous soyez grand devant Dieu comme vous êtes vaillant devant les hommes.

Et, s'approchant de Thadéa, à laquelle

La déposition de M. Benedetti, le dernier ambassadeur du gouvernement impérial en Prusse, mérite d'attirer l'attention.

Certains députés de la droite et des deux centres ont reçu, depuis quelques jours, plusieurs lettres anonymes contenant les menaces les plus violentes.

L'une d'elles prétait au député à qui elle est adressée le sort des girondins, et lui annonce qu'à la République conservatrice succédera bientôt la République vengeresse !

Quelques-unes de ces lettres ont été transmises au parquet.

La police de Toulouse a fait enlever, dimanche dernier, des placards séditieux adressés aux « citoyens travailleurs. »

Les radicaux d'Amiens viennent d'adresser à leurs députés la sommation d'avoir à donner leur démission, leur mandat étant expiré depuis que la paix a été votée.

Une pétition circule dans le département pour recueillir les signatures de tous les complices du désordre social.

Cette manœuvre a, jusqu'à présent, peu de succès parmi les populations de la Somme.

Les adresses dont les journaux révolutionnaires, depuis le *Rappel* jusqu'aux *Débats*, font tant de bruit, n'atteignent pas le chiffre de 4,500. C'est peu sur 36,000 communes.

M. Carré-Kerisouët aurait demandé à l'Assemblée d'autoriser les poursuites dont il est l'objet. Il désire être jugé conformément à la jurisprudence que l'on applique en ce moment aux duels.

M. le ministre de l'intérieur vient de demander au gouverneur de l'Algérie un rap-

port complet et détaillé sur l'installation des colons Alsaciens-Lorrains, et sur la nature des secours qui peuvent leur être donnés.

M. Wolowski a été nommé rapporteur de la commission relative aux Alsaciens-Lorrains qui ont conservé la qualité de Français.

Le *Times* assure que la France effectuera, le 14 décembre, un versement de 8 millions sterling, c'est-à-dire 200 millions de francs, de l'indemnité de guerre à l'Allemagne.

Le prince impérial de Prusse a eu une rechute ; mais, bien que l'inflammation des intestins soit très-forte, il n'y a pas de danger immédiat.

L'attitude de la presse officieuse allemande, en ce qui concerne la France, paraît être depuis quelques jours une attitude de réserve et d'impartialité. Ce n'est pas nous qui nous en plaignons. L'Allemagne fera preuve de bon goût en ne s'immisçant pas dans les luttes intérieures de l'Assemblée nationale, et ce serait d'ailleurs pour les partis en France un triste et maladroit calcul de rechercher l'approbation d'une puissance étrangère quelle qu'elle soit. La France, malgré ses malheurs, est maîtresse de ses destinées, et à moins qu'elle n'inaugure, contre toute probabilité, un régime d'anarchie et de violence qui serait une menace pour les Etats voisins, elle peut être assurée, croyons-nous, que sa dignité et son indépendance n'ont rien à craindre de l'étranger.

On écrit de Marseille qu'un conflit d'une nature assez délicate vient de s'élever entre l'autorité maritime de Toulon et le général commandant la 9<sup>e</sup> division militaire à Marseille.

112

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXII.

TCHESTAKOVE (CZENSTOCHOVA.)

(Suite.)

Mais, sans achever sa phrase, il courba la tête sous le regard du vénérable abbé Rascomsky.

— Et c'est, continua le vieillard, en s'approchant avec tristesse, au moment où la Reine du ciel donne à vos armes une victoire miraculeuse, au moment où elle accorde à un époux et à un père un bonheur inespéré, qu'un chrétien, comblé de toutes

son mari venait de rendre Étienne, il étendit sur leurs têtes ses mains, meurtries par les menottes, et bénit la mère et l'enfant.

En ce moment, un immense cri de joie retentit sur la place et de frénétiques hurrahs saluèrent l'apparition du drapeau national, qui flottait fièrement au sommet de la tour, surmontée de la croix d'or, symbole de victoire et de liberté.

Tchestakove, la sainte, appartenait, encore une fois, aux Polonais.

Ce jour-là, il y eut une grande joie dans la ville vénérée, et le soir, les Moscovites purent apercevoir, de loin, la tour aux sept étages, resplendissante de lumières.

A trente verstes de là, sous un pont de chemin de fer, près du village de Klomnice, un homme, profitant de l'obscurité de la nuit, achevait un travail mystérieux ; ses mains étaient en sang et la sueur ruisselait sur son front ; il craignait de n'avoir pas fini à temps.

Enfin, il lâcha la poutrelle à laquelle il était suspendu, attacha une ficelle, trempée dans une fiole d'esprit de vin, et, s'envelop-

pant dans une pelisse en lambeaux, se blottit dans une touffe de genévriers.

Depuis une heure, il s'y tenait immobile, quand un roulement lointain se fit entendre et, presque aussitôt, le sifflement aigu d'une locomotive annonça que le train ralentissait sa marche pour s'arrêter au village où les troupes, envoyées de Varsovie, venaient se concentrer.

L'homme battit son briquet et enflamma un morceau d'amadou.

Le train n'était plus qu'à deux cents pas, quand l'amorce mit le feu à la mèche préparée, et qui n'avait pas plus de deux pouces de longueur.

D'un bond l'homme s'élança derrière un énorme sapin et se jeta à plat ventre.

Au même moment, une détonation formidable éclata, disloquant le pont, soulevant les rails tordus, envoyant dans toutes les directions une effroyable mitraille de pierres et de graviers, et ouvrant devant la locomotive un abîme dans lequel elle s'engloutit, entraînant après elle les wagons, qui se broyaient en se heurtant.

Il y a quelque temps, on enterrait civilement un maître calfat, chevalier de la Légion-d'Honneur. Un piquet de soldats l'accompagna à sa dernière demeure et lui rendit les honneurs militaires.

Le général de division, M. Espivent de la Villeboisnet, a trouvé mauvais qu'on ait envoyé des troupes à un enterrement civil, et il a infligé un mois d'arrêt au chef du détachement.

L'autorité maritime, ne partageant pas l'avis du général, a levé les arrêts de l'officier, qui appartient à l'infanterie de marine.

De là un conflit, sur lequel le ministre de la guerre et celui de la marine vont avoir à se prononcer.

#### AFFAIRE DU GÉNÉRAL DUCROT.

M. le général Ducrot, mandé par M. le Président de la République, est arrivé à Versailles.

Voici le texte de la circulaire adressée par ordre du général Ducrot aux généraux de brigades placés sous ses ordres, laquelle circulaire a occasionné tout ce tapage :

« Bourges, 26 octobre 1872.

» Mon cher général,

» J'ai l'honneur de vous informer que dans le cas où les troupes d'infanterie du camp d'Avor seraient mobilisées pour rétablir l'ordre sur un point quelconque de la 19<sup>e</sup> division militaire, les corps ou fractions de corps mis en route devraient emporter avec eux leurs effets de campement, 60 cartouches par homme, et deux jours de vivres dans le sac.

» Les vivres consisteraient en biscuits, riz, sucre et café, lard ou viande salée.

» Aussitôt l'ordre de départ parvenu, la distribution des deux jours de vivres serait faite immédiatement à l'effectif mis en route.

» Les allocations de riz, sucre et café délivrées au départ et pendant les opérations de la colonne, auraient lieu à titre gratuit; celles de lard seules seraient remboursées au prix de faveur déterminé par la circulaire du 21 juillet 1871. Le lard et la viande salée seraient transportés par les soins de l'administration.

» Les troupes recevraient d'abord la solde de route, et le ministre aviserait ultérieurement si elles devaient stationner plusieurs jours sur certains points.

» En cas de mobilisation, les hommes partant auraient aux pieds leur meilleure paire de souliers et leurs guêtres de cuir; ils emporteraient la capote, la veste; ils prendraient dans le sac l'autre paire de souliers, une chemise, les guêtres blanches, un caleçon, le sac de petite monture; les autres effets seraient sous la garde des hommes restés au camp, et disposés le plus promptement possible en ballots, avec tous les soins nécessaires pour qu'au retour chacun trouve aisément ce qui lui appartient.

» Les corps feraient suivre les détachements mobilisés d'une ou de plusieurs voitures régimentaires: cela dépendrait de la

force et de la composition des détachements de chacun de ceux qui seraient mobilisés.

» Aussitôt l'ordre de départ parvenu, les régiments devraient établir et envoyer sans retard à l'état-major de la division une situation des militaires partant, indiquant d'une manière distincte le nombre des officiers supérieurs, celui des officiers subalternes, des sous-officiers et des soldats, le nombre des chevaux, la quantité des bagages: tous renseignements nécessaires pour que l'administration du chemin de fer puisse être avisée du transport qu'elle aurait à exécuter, si l'on avait recours aux moyens rapides.

» Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux.

» Le général de division, commandant la 19<sup>e</sup> division militaire,

» DE LABADIE.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ce document. Les mauvais citoyens, intéressés à jeter le discrédit sur notre brave armée et sur ses chefs les plus éminents, ont assez crié contre l'imprévoyance de nos généraux. Ils devraient se déclarer contents. Voilà un chef de corps qui ne veut pas qu'un ordre de marche puisse surprendre ses troupes, qui règle d'avance les meilleures et les plus favorables conditions, et parce qu'il s'inquiète de la santé, du bien-être de ses soldats, il est criminel!

On a parlé de coup d'Etat: le mot ayant été prononcé, nous le retenons. Si l'on demande la destitution du général Ducrot, ce n'est pas qu'on craigne un coup d'Etat de sa part, c'est au contraire parce qu'on croit qu'il n'en accepterait pas un tenté contre la souveraineté de l'Assemblée nationale.

Le préfet du Cher a été, dit-on, mandé à Versailles, pour donner des explications: nous espérons que ce sera tout, et que le gouvernement, repoussant les fâcheux et imprudents conseils de ses amis, reculera devant une mesure qui réjouirait tous les fauteurs d'anarchie, enhardirait tous les amateurs d'émeutes et jetterait une profonde inquiétude dans l'esprit de tous les conservateurs. Sinon, nous avons confiance en la fermeté de nos représentants: leur devoir serait tout tracé.

Des meneurs radicaux de la Nièvre, considérablement intimidés par la fière attitude du général Ducrot, sont venus à Versailles pour se joindre à ceux qui demandent au gouvernement de se priver des conseils de l'honorable général. Après avoir sollicité une entrevue du Président, ces grands citoyens, disons-le à l'honneur de M. Thiers, ont été poliment éconduits. — Nous nous plaignons à louer M. Thiers, quand il y a lieu, et nous voudrions qu'il y eût lieu de le louer toujours.

#### Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

On écrit le 3 de Berlin :

La Gazette de la Bourse croit savoir que le

ministre de la guerre, M. le comte Roon, a donné sa démission pour raison de santé et qu'elle a été acceptée. Il serait remplacé par le lieutenant général de Kamecke, chef du corps du génie, ou par M. de Bosc, général commandant le 44<sup>e</sup> corps d'armée.

La liste officielle des 25 nouveaux membres de la Chambre des seigneurs n'a pas encore été publiée; mais il se confirme que les noms désignés jusqu'ici sont exacts.

RUSSIE.

On signale depuis quelque temps une grande activité dans les ateliers et les arsenaux de Cronstadt. Le gouvernement russe a tellement augmenté et perfectionné tous ces établissements, que la Russie est désormais en mesure de se passer du concours des manufactures étrangères, et notamment de l'usine Krupp. Elle est parvenue à fabriquer elle-même les plaques de blindage les plus fortes et les plus grandes, tant pour ses vaisseaux cuirassés que pour les forts. Cronstadt possède maintenant un marteau à vapeur d'une puissance égale au plus puissant de l'usine Krupp.

La commission chargée de modifier l'aménagement et la disposition du port de Cronstadt est d'avis de transporter le port de commerce à Saint-Petersbourg, afin de faire de Cronstadt un port exclusivement militaire.

La supériorité des cadres de l'armée prussienne a frappé toutes les armées européennes, et chacune reconnaît la nécessité de relever le niveau intellectuel de son corps d'officiers. En Russie, on avait remarqué que, peu de temps après leur sortie des écoles militaires, les jeunes officiers laissaient de côté toutes les études de théorie, de service intérieur et d'art militaire, et qu'après être arrivés au grade de capitaine, la plupart d'entre eux étaient incapables de faire réellement leur service. Aussi, le ministre de la guerre paraît disposé à décider qu'à l'avenir les emplois de capitaine ne seront donnés qu'après de sérieux examens, et le chef de l'état-major général a demandé l'avis des autorités militaires et des généraux divisionnaires sur la valeur de cette garantie.

AMÉRIQUE.

Le message du général Grant est connu aujourd'hui; il satisfait probablement les puissances, à l'exception de l'Espagne, qui n'est pas traitée d'une manière très-bienveillante en ce qui touche Cuba. Le général Grant reproche vivement aux Espagnols de conserver encore l'esclavage dans cette île tant convoitée.

Nous avons particulièrement remarqué le passage relatif au Mexique. Il ouvre la porte à la conciliation, et nous croyons que si le nouveau président de la république mexicaine, M. Lerdo de Tejada, manœuvre avec prudence et avec habileté, il parviendra à rétablir de bonnes relations avec les États-Unis et à régler à l'amiable cette question de la zone libre, qui est depuis si longtemps l'objet de tant de contestations et de querelles.

Dominateur, du lieu où il était placé, la plaine, encore ouatée de neige, il voyait rouler à ses pieds, au-dessus d'elle, les ondes molles et cotonneuses d'un brouillard à demi-opaque. Ça et là, émergeant de cette mer laiteuse, à reflets opaques, les cimes noires des rochers et le sommet arrondi des collines semblaient flotter comme les îles d'un archipel immense.

C'était un monde fantastique, un tableau comme on n'en voit qu'aux pays des fées: ombre et frimas dans le bas, chaleur et lumière au-dessus. Ici l'été, là l'hiver.

Une sorte de murmure faible, mais immense, accompagnait le réveil de la nature; tous les bruits se fondaient en un seul bruit et formaient une harmonie grave et mélancolique. Les aiguilles de givre, que secouaient, en se balançant, sous une faible brise, les branches de sapins, se détachaient, en grésillant, comme une pluie de diamants; des milliers de pierreries, irrisées par le soleil, pendaient à l'extrémité de chaque feuille, ou scintillaient le long de chaque rameau. Ici, bruissait faiblement les petites

Quant à la France, elle n'a, pensons-nous, qu'à se féliciter des termes dignes et courtois dans lesquels le général Grant évoque les glorieux souvenirs d'une amitié traditionnelle, aussi honorable pour les Français que pour les citoyens de la grande république américaine.

#### AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE.

L'agitation radicale est bien loin de se borner à la France. Il y a maintenant, sur presque tous les points de l'Europe, une sorte de conspiration antisociale et un mouvement de sociétés secrètes, qui rappelle les Ventes des carbonari.

A Rome, le parti républicain, qui se recrute dans les rangs de la secte mazzinienne, se prononce ouvertement contre le roi Victor-Emmanuel, et le calme de l'antique ville des papes est troublé par des manifestations qui veulent transformer en un club révolutionnaire les ruines imposantes du Colisée.

En Espagne, le roi Victor-Amédée n'est pas plus respecté par les démagogues que son père, Victor-Emmanuel, ne l'est par les mazziniens. Les républicains espagnols font, avec les carlistes, une sorte de coalition où les deux extrêmes se sont réunis momentanément, et comme par miracle, dans le seul but de renverser la dynastie de Savoie.

En Angleterre, l'idée républicaine, ou pour mieux dire socialiste, commence à s'infiltrer dans les masses industrielles et agricoles.

Le mécontentement de l'Irlande, cette Pologne de la Grande-Bretagne; les difficultés de la question agraire, l'organisation occulte des Trades-Unions, les misères excessives du prolétariat et surtout de la plèbe de Londres, la campagne dirigée contre les institutions aristocratiques de l'Angleterre et contre les idées représentées par la Chambre des lords; enfin, le mouvement dont le bill relatif à l'interdiction des parcs royaux, pour les meetings, est le prétexte, beaucoup plus que la cause, tout cela donne aux Anglais de sérieuses et graves préoccupations.

En Allemagne, le socialisme arbore également son drapeau. Le gouvernement prussien a été obligé de faire évacuer par la force des villages formés de baraquements autour de Berlin, et qui étaient devenus en quelques jours un foyer d'agitation sociale. A Leipzig, centre industriel de la plus haute importance, les ouvriers ont une attitude qui a éveillé les appréhensions non-seulement de la Prusse, mais encore de l'Autriche, et qui a motivé des conférences diplomatiques entre les délégués des deux puissances.

Enfin, la propagande socialiste, non contente de s'affirmer en Allemagne, où l'esprit d'association inhérent à la race germanique, facilite le progrès de cette action délétère, se répand jusque dans le monde scandinave, et fait surtout en Danemark des ravages chaque jour plus inquiétants que la veille.

L'ensemble du tableau que nous venons d'esquisser à grands traits n'a certes rien de rassurant, et nous comprenons que les divers gouvernements de l'Europe cherchent les moyens légaux d'arrêter les progrès d'une secte dont l'Internationale et la Commune de Paris ont tracé le néfaste programme, et dont le triomphe ne serait autre chose que la chute de la civilisation engloutie par le flot d'une nouvelle invasion des Barbares.

On sait que des bombes Orsini ont été découvertes à la gare de Livourne, en Italie. Cette découverte a été faite au moment où le train allait partir pour Rome. Nous apprenons qu'une nouvelle saisie de bombes a été opérée à Florence.

#### LES INONDATIONS.

Les journaux de Bordeaux publient la note suivante :

« Par suite des nouvelles reçues des départements voisins sur la situation des affluents de la Garonne et notamment du Tarn et du Lot, il y a lieu de prévoir une crue considérable du fleuve en amont de Bordeaux.

» Le préfet appelle sur ce fait l'attention des habitants des communes riveraines et

Déjà l'homme s'était relevé et, profitant de la confusion, il fuyait vers le bois où il avait caché son traîneau. Là, il s'arrêta, écoutant avec une joie sauvage les cris des blessés et des mourants, les détonations d'armes à feu et le murmure confus qui accompagne les grandes catastrophes. Alors, sûr qu'il avait réussi, il se frotta les mains, avec un ricanement infernal et, s'élançant dans son chariot, il s'éloigna, en murmurant :

— Repose en paix, Ruben, ta mort sera bien vengée! Ce n'est encore qu'un commencement, Svinin n'était pas là, mais par le Dieu d'Israël, son tour viendra.

#### CHAPITRE XXIII.

LES PROCONSULS.

Du haut de la terrasse de Tchestakove, César, depuis deux jours dans cette ville, contemplant, avec une curiosité mêlée d'enthousiasme, le spectacle grandiose et étrange d'un dégel dans les pays du Nord.

Jamais peut-être, plus qu'en ce moment, il n'avait regretté de ne pas avoir étudié plus sérieusement la peinture.

les engage à prendre les précautions nécessaires. »

Le débordement de la Marne a pris des proportions formidables, et les dommages occasionnés seront très-grands. A Nogent, à Saint-Maur, à Joinville, à Champigny, à Bry, à La Varenne, toutes les propriétés riveraines sont inondées, et hier et avant-hier on ne voyait de toutes parts que des familles éplorées déménageant à la hâte. Il y a en ce moment plus de cent maisons abandonnées de leurs habitants.

A Nogent, l'île des Loups et l'île de Beauté ne sont qu'une nappe liquide où les chalets et habitations ont l'air de palais fantastiques sortant du sein des flots. A certains endroits, l'eau monte jusqu'à l'entresol des maisons. Beaucoup de personnes se sont réfugiées à Saint-Mandé et à Vincennes.

Les bulletins météorologiques ne nous donnent aucun exemple de mauvais temps aussi constants et aussi violents que ceux que nous traversons en ce moment. Depuis la Toussaint, on peut dire que les golfes de Lyon et de Gascogne, les mers du Nord et de la Manche sont bouleversés par des ouragans qui se sont fait également sentir de l'autre côté de l'Atlantique.

Chaque jour c'est un naufrage ; depuis le coup de vent de l'équinoxe, leur nombre a atteint un chiffre considérable. Dans ces sinistres, nous n'avons que fort peu de pertes de personnes à déplorer.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 4 décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de l'agriculture et du commerce. Les chapitres 1, 2, 3 sont adoptés.

M. de Pompéry trouve qu'on encourage trop l'agriculture de luxe ; il veut que les concours régionaux accordent plus de récompenses aux simples cultivateurs.

M. Teisserenc de Bort promet de prendre en sérieuse considération les observations du précédent orateur.

Un amendement de M. de Gouvello, portant augmentation de 25,000 fr. pour les colonies agricoles, est accepté par le gouvernement et adopté par la Chambre.

M. le comte de Bouillé présente et développe un amendement tendant à ce qu'on alloue 50,000 fr. à chacun des concours régionaux qui auront lieu en 1873.

M. de Lavergne, au nom de la commission, persiste à demander que le chiffre de 50,000 fr. soit réduit à 40,000 fr.

Après quelques observations de MM. de Dampierre, Guichard et Teisserenc de Bort, l'amendement est repoussé.

M. Raudot trouve fort exagérés les crédits demandés pour les écoles d'agriculture ; il signale particulièrement la mauvaise administration de l'école de Grignon au point de vue financier ; il constate que ces abus existent depuis longtemps, qu'ils se maintiennent malgré les changements de ministres. Les écoles coûtent cher et les élèves ne trouvent à se caser ni comme fermiers, ni comme régisseurs ; ces écoles ne font que des déclassés. La France est le pays où l'agriculture a fait le moins de progrès ; dans les pays qui l'ont devancée sous ce rapport, il n'y a pas d'écoles.

L'orateur, fréquemment interrompu, supplie ses collègues, pour leur honneur, de discuter sérieusement le budget.

M. Bérard défend les écoles et tous les encouragements donnés à l'agriculture.

M. le comte de Bouillé présente un amendement demandant des diminutions dans le chiffre des primes d'honneur.

Cet amendement est accepté.

M. Teisserenc de Bort combat la réduction de 100,000 francs apportée par la commission dans les subventions accordées aux fermes-écoles.

M. de Lavergne persiste au nom de la commission dans la réduction demandée ; il reconnaît d'ailleurs l'utilité de l'enseignement agricole.

M. de Ventavon demande que les départements contribuent aux frais des écoles d'agriculture.

M. Buisson croit que le moment de cette réforme n'est pas encore venu.

Après quelques observations présentées par M. Guichard et M. Teisserenc de Bort, la réduction proposée par la commission est adoptée.

M. Guichard appelle l'attention de l'Assemblée sur la manière dont le ministre a engagé les finan-

ces de l'État à l'occasion de l'école d'agriculture de Grignon ; on a loué un vaste domaine de 238 hect. à un fermier, moyennant 20,000 fr., puis on lui donne 35,000 fr. pour que ce domaine serve aux expériences de l'école. Cette convention est faite pour vingt-et-un ans ; il y a là une question de responsabilité ministérielle.

M. Teisserenc de Bort répond que ces conventions remontent en 1867 ou en 1868, que cela ne le concerne donc pas ; il défend l'école de Grignon et cherche à démontrer qu'elle ne coûte pas aussi cher qu'on le croit.

M. de Pompéry demande le rétablissement de l'école des haras, et entre dans de longues considérations sur ce sujet et sur le chiffre de la somme à employer en achats d'étalons.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre.— Le gouvernement s'occupe d'un projet qui augmentera les études à l'École de Saumur et enverra les élèves qui sont nécessairement plus nombreux avec la loi militaire, dans les dépôts où se trouvent les étalons.

Les élèves ajouteront à l'étude de l'hippiatrique des notions sérieuses sur l'art vétérinaire, aussi bien que sur l'art de l'équitation.

Un projet de loi dans ce sens sera prochainement déposé. (Très-bien !)

L'amendement de M. de Pompéry sur l'art. 5 est mis aux voix et rejeté.

M. de Forsan demande le rétablissement de 980,000 fr. demandés par le gouvernement pour achat d'étalons ; après avoir réclamé l'indulgence de l'Assemblée, parce qu'il n'a pas l'habitude de la tribune, il entreprend la lecture d'un long manuscrit sur l'élevage du cheval en France.

M. Guichard répond que la commission désire le perfectionnement de la race du cheval en France, mais que le crédit de 800,000 fr. est bien suffisant ; il blâme le système employé actuellement par l'administration des haras.

M. Target déclare que l'augmentation de 180,000 fr., proposée par le ministre et l'amendement, est désirable au point de vue de l'armée et au point de vue des intérêts de l'élevage français ; que, pour sa part, il pense que le crédit devrait être de 3 millions si l'état de nos finances le permettait.

M. le général de Cissey appuie l'amendement, qui est de nature à favoriser l'élevage et le recrutement de la cavalerie. Ce qu'il faut pour atteindre de bons résultats, ce sont les étalons de demi-sang ; leur nombre aurait besoin d'être élevé de deux mille environ.

M. de Lavergne pense que l'augmentation de 180,000 fr. serait insignifiante et ne produirait aucun effet ; il faut employer d'autres moyens ; l'utilité de l'administration des haras a été très-contestée ; l'industrie privée arrive à de meilleurs résultats que l'État ; celui-ci contribuera au développement de la race en payant les étalons ce qu'ils valent.

M. de Dampierre croit à l'utilité de l'administration des haras et appuie l'augmentation de 180 mille francs ; il pense que l'industrie privée est insuffisante et qu'il y aurait péril pour la France à se fier à ces seules ressources. Je suis, dit-il en terminant, pénétré du désir de faire des économies, mais je crois qu'il faut semer pour recueillir.

L'amendement, mis aux voix, est adopté, ainsi que le chapitre 6.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Orléans, 5 déc., 4 h. matin.

La troisième recrudescence de la Loire a atteint son maximum à Digoin le 4, à 8 h. du matin. Il est de 3<sup>m</sup> 70. Le maximum, à Moulins, de la recrudescence de l'Allier a eu lieu le 4, à 4 h. du soir ; il est de 2<sup>m</sup>.

La Vienne, stationnaire à 4<sup>m</sup> 50 le 3 et le 4, tend à décroître. On présume que les maximums de cette troisième recrudescence de la crue du fleuve seront de 3<sup>m</sup> 30 à Orléans, le 6, vers 6 h. du soir ; 4<sup>m</sup> 60, le 8, à Saumur, vers 4 h. du soir ; 5<sup>m</sup> à Nantes, vers 6 h. du soir, le 10.

Aujourd'hui, à midi, la Loire marquait 4<sup>m</sup> 08 au pont Cessart, à Saumur.

Mercredi, on a retiré de la rivière du Lys, au Voide, le cadavre de François Portier, cultivateur, âgé de 34 ans. On ignore si cette mort est le résultat d'un accident ou d'un suicide.

EMPRUNT DE 3 MILLIARDS.

Les porteurs de récépissés, n<sup>os</sup> 4 à 512,

son invités à se présenter de suite pour retirer les titres définitifs.

Mardi matin, le sieur Chanteux, marchand de bourrées, passait avec sa charrette sur la place Loricard, à Angers. Le malheureux ne faisant pas attention à la mauvaise direction de son cheval, se trouva pris entre le limon et le mur d'une maison. Inutile de dire qu'il fut tué du coup.

Les électeurs du canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres) sont convoqués pour le dimanche 22 décembre courant, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général, en remplacement de M. Jouffrault, décédé.

On lit dans l'Indépendance de l'Ouest :

Deux personnes, l'une par imprudence, l'autre par dévouement, ont failli être victimes d'un accident survenu, canal de l'Érdre, près du pont d'Orléans, à Nantes.

Voici les faits : Un jeune homme, apprenti chez M. Gouzé, armurier, rue d'Orléans, venait d'être entraîné par les eaux du canal par le poids d'un sceau qu'après avoir rempli il avait tenté de retirer. Déjà l'infortuné, emporté par le courant, venait de disparaître, et il allait périr, lorsque soudain, un homme se détache du groupe des assistants, franchit la balustrade du pont et plonge dans les flots. Il disparaît à son tour, mais pour réparaître bientôt avec son fardeau humain. Cependant les forces du généreux et hardi sauveteur s'épuisent à vue d'œil.

Heureusement, un marinier put, à la hâte, se porter à leur rencontre, et les arracher ainsi à une mort imminente.

L'auteur de ce beau trait de dévouement est un caporal du 93<sup>e</sup> de ligne, nommé Rozier : sa conduite en cette circonstance mérite les plus beaux éloges et lui fait le plus grand honneur.

On lit dans l'Union bretonne :

Lundi soir, à huit heures et demie, une pauvre femme qui vit rue Deurbroucq, à Nantes, avec ses deux filles jumelles, était allée voir l'une d'elles à l'Hôtel-Dieu, où elle est entrée pour une fièvre typhoïde.

En revenant à sa maison, elle se mit à allumer un peu de feu ; mais il paraît qu'en attisant les vrillons de son foyer, elle fut frappée d'apoplexie et tomba sur ses tisons allumés. Comme elle ne pouvait se remuer et qu'elle n'avait pas le sentiment de son état, elle resta sur ce brasier un temps impossible à déterminer ; toujours est-il qu'au moment où son autre fille arriva, pauvre sourde et muette, elle était encore couchée sur le brasier et ses chairs grillaient.

Au bruit fait par la muette, on vint relever cette malheureuse, qui porte une carbonisation des chairs de huit centimètres de diamètre à l'épaule droite. Cette femme, qui n'a pas recouvré connaissance, va certainement mourir.

Mercredi, dit le Courrier de la Vienne, au champ de la Butte, commune de Saint-Martin, un homme de 69 ans, Paul Lezay, scieur de long, demeurant à Pallu, commune de Nantreuil, a été complètement écrasé par un gros arbre qu'il s'était chargé d'abattre.

Voici un nouveau procédé d'empepage du linge qui mérite d'être essayé :

Les repasseuses américaines se servent d'une composition qui communique au linge un éclat et un poli remarquables, et sur lequel la poussière, comme les impuretés de toute sorte, ont moins d'adhérence. Il a, de plus, moins de dureté et de cassant, sans être moins ferme. Voici comment on le prépare :

A un litre d'empepage de densité ordinaire qu'on vient de préparer, encore bouillant, on ajoute, divisé en morceaux, de l'acide stéarique ou matière d'une bougie de bonne qualité, une quantité représentée par cinq ou six centimètres de longueur de bougie qui s'y liquéfie. On agite, de manière à obtenir un mélange bien homogène. Le linge, imprégné de cette composition, est repassé avec un fer chaud comme à l'ordinaire.

La chambre de commerce de Nantes vient de publier son rapport annuel, et de ce document il résulte, entre autres faits, celui-ci : le consommateur de viande et salaison en

France paie plus cher que le consommateur des mêmes produits exportés à l'étranger. Voici pourquoi :

Pendant que toutes les salaisons américaines entrent en France moyennant un droit de 50 c. par 100 kil., les conserves françaises paient un droit de 10 fr. pour le sel, soit 5 fr. par 100 kil. de viandes fabriquées. Il est vrai que l'on rembourse au fabricant les droits sur le sel à la sortie ; mais le consommateur français qui veut manger des conserves françaises les paie 4 1/2 p. 100 de plus que les conserves américaines ; c'est ce qu'on appelle dans le système protectionniste encourager l'industrie française.

MOYEN DE PERFECTIONNEMENT DES BLÉS.

On vient de commencer, dans l'Inde anglaise, l'application d'une méthode de perfectionnement dans les céréales qui mérite d'être signalée.

Des épis extra en grosseur, longueur, poids et bonne conformation sont semés à part ; on choisira dans ce semis ce qu'il donnera encore d'extra pour le semer à part, et l'on continuera ainsi pendant plusieurs années. On arrivera, par sélection, à avoir des blés, des orges, des avoines, etc., plus vigoureux, plus rustiques.

Il va sans dire que les semences choisies seront déposées convenablement dans une bonne terre parfaitement cultivée. Ce procédé prévient la dégénérescence des espèces perfectionnées, ainsi qu'en témoignent le blé bleu et le blé dit de Saumur.

Nous espérons que cette méthode sera mise en pratique par la petite culture à laquelle nous devons l'amélioration des semences, parce qu'elle est faite avec plus de soin et dans de meilleures conditions de labours, de fumure et d'entretien.

(Santé publique.)

## Dernières Nouvelles.

5 décembre.

A une heure et demie, les députés se sont rendus avec grand empressement dans leurs bureaux pour nommer la commission de 30 membres chargée d'étudier les projets constitutionnels.

A trois heures et demie, douze bureaux ont nommé leurs commissaires ; dans trois autres, les 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>, la discussion continue.

Sur les 12 résultats connus, la droite et le centre droit, en un mot, le parti conservateur, l'emporte dans 8 bureaux et est battu dans les 4 autres par la coalition de MM. Thiers et Gambetta.

Voici les résultats des bureaux où les conservateurs ont été élus :

1<sup>er</sup> bureau. — MM. Bathie et Théry, 25 voix, élus, contre MM. Laboulaye et Gatien Arnould, 24 voix.

3<sup>e</sup> bureau. — MM. Depyre et d'Haussonville, élus contre MM. Marcel Barthe et Antonin Lefèvre-Pontalis.

7<sup>e</sup> bureau. — MM. de La Bassettière, 31 voix, et Lacaze 30, contre MM. de Marcère, 17, et Jozon, 16.

9<sup>e</sup> bureau. — MM. d'Audiffret-Pasquier et de Cumont, 31 voix, contre MM. Cordier et Corne, 13.

10<sup>e</sup> bureau. — M. le duc Decazes, 25 voix, élu contre M. Gauthier de Rumilly, 23, et M. Germonnière, 23 voix, élu contre M. Leblond, 20.

11<sup>e</sup> bureau. — MM. Lucien Brun et L'Ebraly, 24 voix, élus, contre MM. Christophle et René Brice, 22.

12<sup>e</sup> bureau. — MM. de Lacombe et Amédée Lefèvre-Pontalis, 28 voix, élus, contre MM. Delorme et Humbert, 19.

14<sup>e</sup> bureau. — MM. Ernoul, 25 voix, et Baze, 23, contre MM. Casimir Périer, 21 voix, et Toupet des Vignes, 19.

Dans les bureaux où la coalition thieriste et radicale a triomphé, les résultats sont :

2<sup>e</sup> bureau. — MM. Delacour et Duchâtel, 23 voix, élus contre MM. Raoul Duval et Chesnelong, 21.

4<sup>e</sup> bureau. — MM. Duclerc et Ricard, 28 voix, élus, contre MM. Desjardins, 15, et Durfort de Civrac, 14.

6<sup>e</sup> bureau. — MM. Arago et Bertauld, 29 voix, élus, contre MM. de Lavergne, 19, et Lambert Sainte-Croix, 20.

15<sup>e</sup> bureau. — MM. Albert Grévy, 26 voix, et Max-Richard, 25, élus, contre MM. de Kerdrel et Buisson, 22.

Ainsi, dans cette commission, qui aura 30 membres et dont 24 sont nommés à cette heure, le parti conservateur a déjà la majorité absolue, 16 commissaires.

**Faits divers.**

L'essor considérable donné, depuis une quinzaine d'années, à l'établissement des chemins de fer, la substitution de la fonte ou du fer à l'emploi du bois, soit dans les constructions navales, soit dans l'architecture, soit dans les arts mécaniques, a fait de l'industrie métallurgique un des principaux éléments de notre production nationale. Il importe donc d'assurer une progression croissante, une activité régulière à notre marché sidérurgique.

La consommation des produits métallurgiques a subi une augmentation si rapide, que les différents pays qui possèdent les principaux moyens de production se trouvent débordés actuellement par les demandes qui affluent de toutes parts; leur insuffisance d'action est manifeste. C'est ainsi que les Etats-Unis d'Amérique estiment, pour l'année 1872, leur déficit dans la production de la fonte à plus de 600,000 tonnes. Les usines d'Angleterre, si nombreuses et si puissantes, qui jusqu'à ce jour ont approvisionné la plus grande partie des pays étrangers, ont vu leurs exportations de fers s'accroître de 150,000 tonnes, pendant le premier semestre de l'année courante. La Belgique voit également ses forges à peu près impuissantes à répondre aux commandes qui lui arrivent et dont le développement général de l'outillage industriel promet une continuité de plusieurs années.

En présence d'un concours de circonstances aussi favorable au marché métallurgique, les industriels français doivent avoir confiance dans un avenir prospère, et les capitalistes doivent encourager tous les efforts tendant à étendre nos moyens de production.

Depuis 1860, les progrès réalisés en France comme fabrication métallurgique ont placé notre pays au même rang que les nations qui avaient, pour ainsi dire, gardé jusqu'à ce jour le monopole du commerce des fontes et des fers. Nous avons lutté courageusement et défié la concurrence des pays étrangers sur la plupart des marchés. Ce succès a été remporté dans des moments bien plus difficiles qu'à l'époque actuelle. La demande en est arrivée à dépasser de beaucoup la production possible; il y a donc une place avantageuse à prendre dans cette industrie spéciale; ne laissons pas échapper un moyen certain de concourir utilement à la prospérité de notre commerce.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalésicière Du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nauées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalésicière* a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésicière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalésicière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMAN, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

**ARPENTAGE ET EXPERTISE.**

M. BOISNARD, géomètre-expert d'Angers, vient de se fixer à Saumur, place du Petit-Thouars, maison Dupont.

Arpentages, levés de plans, nivellements, estimations, partages, états de lieux, etc., etc.

LE

**CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

**LES CONTREFAÇONS**

EN EXIGEANT

le véritable nom.

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Ch. BONNESSEUR.

Lundi 9 décembre 1872.

Les Dragons de Villars, opéra-comique en 3 actes, de MM. Lockroy et Cormon, musique de Maillard.

Le Maître de chapelle, opéra-comique en 1 acte, de M<sup>me</sup> Sophie Gay, musique de Paër. Bureaux, à 7 h. 1/2; rideau, à 8 heures.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE 1872.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	52	95	» 20	»	»	»	»	842	50	»	»	7 50
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	25	»	»	»	»	»					
5 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	632	50	»	»	»
5 % Emprunt	84	20	»	»	»	»	»	413	75	5	25	»
Emprunt 1872	85	70	»	13	»	»	»	972	50	2	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207	50	1	30	»	»	»	400	»	7	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	»	»	»	»	»	»	566	25	»	»	3 75
— 1865, 4 %	440	»	»	»	»	»	»	820	»	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	273	75	»	»	»	»	»	582	50	»	»	2 50
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	245	75	1	25	»	»	»	90	»	»	»	»
— libéré	»	»	»	»	»	»	»	805	»	»	»	2 50
Banque de France, j. juillet.	4520	»	»	»	»	»	»	502	50	2	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	»	»	»	»	805	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	»	»	»	»	671	25	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»	»	»	»	71	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	842	50	»	»	»	»	»					
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	632	50	»	»	»	»	»					
Crédit Mobilier	413	75	5	25	»	»	»					
Crédit foncier d'Autriche	972	50	2	50	»	»	»					
Charentes, 400 fr. p. j. août.	400	»	7	50	»	»	»					
Est, jouissance nov.	566	25	»	»	»	»	»					
Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	820	»	»	»	»	»	»					
Midi, jouissance juillet.	582	50	»	»	»	»	»					
Nord, jouissance juillet.	90	»	»	»	»	»	»					
Orléans, jouissance octobre.	805	»	»	»	»	»	»					
Ouest, jouissance juillet, 65.	502	50	2	50	»	»	»					
Vendée, 250 fr. p. j. juill.	805	»	»	»	»	»	»					
Compagnie parisienne du Gaz.	671	25	»	»	»	»	»					
Société Immobilière, j. janv.	71	»	»	»	»	»	»					
C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	»	»	»	»	»					
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	415	»	3	75	»	»	»					
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	507	50	7	50	»	»	»					
Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	»	»	»					
<b>OBLIGATIONS.</b>												
Orléans	275	50	»	»	»	»	»					
Paris-Lyon-Méditerranée	272	50	»	»	»	»	»					
Est	263	»	»	»	»	»	»					
Nord	288	75	»	»	»	»	»					
Ouest	274	»	»	»	»	»	»					
Midi	274	»	»	»	»	»	»					
Deux-Charentes	250	50	»	»	»	»	»					
Vendée	244	»	»	»	»	»	»					

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).**

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir,			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir,			
4 — 44 — — omnibus.			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE-SUCCESSION MARTIN.**  
Les créanciers de la faillite-succesion Jean-Pierre Martin, ancien boulanger, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver, le jeudi 12 décembre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.  
Le greffier du Tribunal, (598) CH. PITON.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE MOINSON.**  
Les créanciers de la faillite du sieur Félix Moinson, marchand chapelier, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver, le lundi 16 décembre courant, à huit heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.  
Le greffier du Tribunal, (599) CH. PITON.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années. Inutile de se présenter sans bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE TROIS MILLE BOURRÉES**

Dans le parc de Verrye. S'adresser à M. HEMON, marchand de bois à Distré. (538)

**A VENDRE D'OCCASION**

Pour cause de santé, UNE LESSIVEUSE De 50 kilogrammes de linge. S'adresser à M<sup>me</sup> MORIN, au Pont-Foucharde. (565)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER Pour le 24 juin 1873, UNE MAISON**

Avec cour, grande écurie et remise. Située à Saumur, rue des Payens, occupée par M. Palustre de Montifaut. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

ON DEMANDE un valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**GRANDE VENTE**

Aux enchères, APRÈS FAILLITE DES TROIS

**BEAUX MOBILIERS**

De MM. GUSTAVE, ERNEST et LÉON DE FOS, Anciens banquiers à Saumur,

Le LUNDI 9 DÉCEMBRE 1872 et jours suivants, Dans l'ancienne maison de banque DE FOS, rue Haute-Saint-Pierre, n° 11, à Saumur, Par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la requête de MM. CHANLOUINEAU, MULOT et GUÉRIN, syndics de ladite faillite.

**IL SERA VENDU :**

Beaux ameublements de salon garnis en soie, fauteuils en vieux chêne garnis en tapisserie, canapés, divans, fumeuses, fauteuils de différentes formes, chauffeuses, bergères, chaises, tables de jeu, prie-Dieu, belles pendules et candélabres en bronze doré, pendule antique Louis XV, pendules en marbre, porcelaine et autres, flambeaux, vases, coupes, piano, bureaux en acajou et autres bois, rideaux de salon en soie, un magnifique tapis d'Aubusson, quantité de beaux tableaux, table à ouvrage et jardinière en bois de rose, belles étagères, plusieurs armoires à glaces, commodes, secrétaires, vieux meubles, bel ameublement de salle à manger en vieux chêne, à colonnes torsées, suspension, belle literie, quantité de linge, argenterie ancienne et moderne, anciennes armes, services de table en porcelaine et cristal, porcelaine de Chine, Sèvres et vieille faïence, fusils Lefaucheur et autres, revolvers, environ 1,500 volumes de différents ouvrages, dont un catalogue sera dressé.  
Toutes les garde-robes d'homme et de femme, bijoux, diamants, dentelles, etc.  
Vins de Bordeaux, Pajarette, l'Hermitage, Champagne, Champigny et Bizay, de 1834 et autres années; eau-de-vie très-vieille et quantité d'autres bons objets.

**ORDRE ET CONDITIONS DE LA VENTE**

Lundi, ameublement du salon et autres objets mobiliers; Mardi et jours suivants, continuation du mobilier; Jeudi et Vendredi, vente des bijoux, diamants, argenterie, vieilles armes, tableaux, porcelaine, bibliothèque, etc., etc. Exposition de ces objets Mercredi 11 et Jeudi 12 décembre, de 9 heures à 4 heures.

On paiera comptant, plus 5 pour 0/0.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867  
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**